NewsletterCEPM

LES DERNIÈRES NOUVELLES DE LA PRODUCTION EUROPÉENNE DE MAÏS • THE LATEST NEWS IN EUROPEAN MAIZE PRODUCTION MAIZE

CEPM maiz'EUROP'

N° **29 –** Juillet - Septembre 2021

L'agriculture dans le paquet climat européen

> Editorial : Dans le « Pacte vert » de la Commission, il semble que le mot « Pacte » ait été oublié !

Pour la première fois depuis l'ère Delors, l'Union européenne s'est donnée un cap en forme de défi : le Pacte vert et son ambition d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. L'intention est louable, mais elle s'inscrit dans une logique bureaucratique qui soulève plus de problèmes qu'elle n'apporte de solutions.

Soulignons d'abord que sa traduction dans la stratégie de la Ferme à la Fourchette pour l'agriculture se traduit par des objectifs caricaturaux et désastreux au regard de l'étude d'impact réalisée par le CCR. Si catastrophique d'ailleurs que ses résultats ont eu toutes les peines du monde à être rendues publiques.

Deuxième souci, et il n'est pas moins important que le premier, le pacte vert conforte le principe de précaution au détriment de l'innovation. C'est vrai pour l'agriculture interdite d'outils et de techniques dont bénéficient largement ses concurrents et pour bien d'autres secteurs. La Commission semble imaginer l'horizon 2050 avec un regard suspicieux des progrès technologiques et scientifiques.

Mais, peut-être pire encore, c'est que le Pacte vert déroule ses propositions de lois dans un processus de décision autoritaire comme si dans la dénomination Pacte vert, la Commission avait oublié le mot « Pacte », c'està-dire le lien indispensable qu'un tel projet doit créer avec la société dans son ensemble. Le Pacte vert avance comme un rouleau compresseur.

C'est d'autant plus alarmant que le Pacte vert tend à modifier notre mode de vie : de nouveaux comportements alimentaires ou énergétiques sont attendus avec « imposés » finalement par une réduction de la liberté de choisir ce que l'on consomme, comment on le consomme, comment on voyage, comment on se loge, ... Et finalement sans se soucier des évolutions du reste du monde.

Le Pacte vert tend à se traduire en un énorme paquet fiscal sans trop se préoccuper de ses effets induits. Il est dès lors à craindre qu'il soit plus un problème qu'une solution, plus un facteur de désunion que de rassemblement.

Céline Duroc

Délégué Permanent CEPM, Directeur Général AGPM

Sommaire

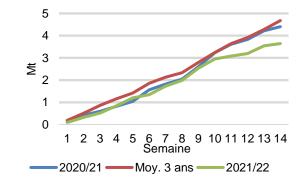
• Editorial : Dans le « Pacte vert » de la Commission, il

- Le rôle de l'agriculture pour atteindre l'objectif climatique
- Évaluation d'impact F2F par le CCR : mobilisation de la

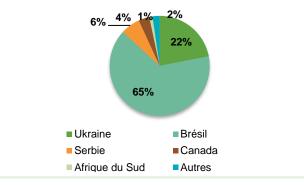
- Vers une révision législation semences européenne ? 4
- Invitation au Congrès du sorgho 4
- Membres CEPM.....4

CHIFFRES CLES DU MAÏS:

Cumul des importations européennes de maïs grain du 01/07/2021 au 04/10/2021



Origine des importations européennes de maïs grain du 01/07/2021 au 04/10/2021



www.cepm.org

- 23-25 avenue de Neuilly 75116 PARIS Tél. + 33 (0)1 47 23 48 32 Fax. + 33 (0)1 40 70 93 44
- Square de Meeûs 21 1050 BRUXELLES Tél. +32 2 230 38 68

LE RÔLE DE L'AGRICULTURE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF CLIMATIQUE EUROPÉEN: MISE EN PLACE DU CADRE LÉGISLATIF

Le 14 juillet 2021, la Commission européenne a publié un nouveau paquet politique et législatif (dit « fit for 55 [%]») visant à adapter plusieurs actes législatifs européens en vigueur en matière de climat-énergie pour qu'ils soient compatibles avec le nouvel objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de -55% d'ici 2030 par rapport à 1990.

Ce paquet est composé de 18 initiatives (législatives et non-législatives). Certaines de ces propositions impacteront directement le secteur agricole et le maïs par l'obsession anti-biocarburants G1 de la Commission UE par exemple avec la directive taxation des énergies qui souhaite les taxer d'ici 2033 comme des carburants fossiles, ou le maintien de leur plafonnement dans la RED2; et la révision du règlement UTCATF qui lui propose des objectifs d'absorption de GES intégrant le secteur de l'agriculture, en vue de devenir un puits net de carbone.

Les nombreuses propositions de la Commission doivent maintenant passer par la procédure législative ordinaire, avec l'adoption des positions respectives du Parlement européen et du Conseil de l'UE avant d'être négociées en trilogues puis formellement adoptées. Cette procédure pourrait durer jusqu'à deux ans.

En outre, la Commission a également publié en septembre 2021 sa feuille de route sur le rétablissement des cycles du carbone durables. En effet, les absorptions de carbone grâce aux forêts, aux pratiques agricoles ou aux solutions techniques joueront un rôle crucial pour parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050 puisqu'elles permettront de compenser les émissions les plus difficiles à éliminer. Cette initiative vise donc à mettre en place un cadre réglementaire pour la certification des absorptions de carbone. La publication de cette feuille de route sera suivie d'une consultation publique au Q4 2021.

DES PRIX DU MAÏS QUI RESTENT ELEVÉS

Pour cette nouvelle campagne qui débute, les prix du maïs restent à des niveaux élevés, au-delà de 200 €/t soit un niveau qui n'avait plus été observé depuis 2013-2014.

Ce niveau de prix s'explique par la tension qui règne sur les bilans céréaliers mondiaux (blé et maïs). En effet, les principaux exportateurs de blé ont subi d'importants aléas climatiques (Canada, Etats-Unis, Russie) ce qui diminue la production mondiale, sans compter les restrictions à l'exportation en vigueur en Russie, 1^{er} exportateur mondial. Par ailleurs, pour le maïs, la demande internationale, et en particulier chinoise, reste dynamique ce qui limite la reconstitution des stocks des principaux exportateurs malgré une récolte record attendue en Ukraine (39 Mt) et la 2^e meilleure récolte de l'histoire attendue aux Etats-Unis (381 Mt). De plus, le Brésil, 3^e exportateur mondial, a subi une sécheresse intense et des gels précoces qui ont amputé la production du pays attendue à environ 80 Mt contre plus de 100 Mt en 2020. Cela ajoute à la tension sur les disponibilités alors que la récolte américaine débute et que la récolte ukrainienne tarde du fait des pluies.

Dans l'Union Européenne, les prix sont également soutenus par les révisions en baisse de la production du fait de la sécheresse estivale en Europe Centrale, du retard des récoltes en France et en Ukraine mais également des coûts du fret en nette hausse du fait de la reprise économique mondiale ce qui contribue à limiter les importations en provenance de pays-tiers.

Jusqu'à quand ces prix élevés peuvent-ils se maintenir ? Etant donnés les fondamentaux, le soutient au prix pourrait durer au moins jusqu'à l'été austral, soit février-mars 2022, et à l'arrivée des premières récoltes sud-américaines. C'est pourquoi la situation météo au Brésil et en Argentine, où les 1ers semis débutent, sera suivie avec attention ; ces pays prévoyant la mise en place de surfaces records avec respectivement 20 Mha (+1 Mha) et 7 Mha (+ 500Kha). A l'heure actuelle les pluies récentes permettent un bon déroulement

ÉVALUATION D'IMPACT F2F PAR LE CCR : MOBILISATION DE LA CEPM VIA LA PLATEFORME AGRICULTURE & PROGRÈS

Le rapport sur la stratégie Farm to Fork ("de la ferme à la fourchette") a récemment été approuvé par les députés européens des commissions AGRI et ENVI du Parlement européen. La stratégie reste très ambitieuse en matière de durabilité environnementale (et en imposant de plus en plus de contraintes aux agriculteurs). La CEPM, en lien avec d'autres organisations agricoles européennes et via la Plateforme Agriculture & Progrès, a exprimé son inquiétude sur les impacts significatifs sur l'agriculture européenne de la stratégie « Farm to Fork » notamment sur les objectifs de réduction de produits phytosanitaires et d'engrais. Des conséquences d'ailleurs chiffrées par le Centre Commun de Recherche (CCR) de l'UE dont le rapport est paru « en catimini » pendant l'été. Résultats d'ailleurs non pris en compte par les députés européens lors de leur vote.

Selon le CCR, l'étude démontre que les objectifs fixés dans les stratégies "de la ferme à la fourchette" et "biodiversité"

permettront de réduire considérablement les émissions. Toutefois, l'étude a également prédit que ces réductions risquent d'être considérablement réduites si la production alimentaire est transférée dans des pays où les normes comparables sont moins strictes, voire inexistantes, ce que l'on appelle la "fuite de carbone". L'étude conclut que les mesures "de la ferme à la fourchette" entraîneront inévitablement une baisse des revenus des agriculteurs de l'UE, qui traverseront une "transition difficile" en raison de la diminution de la production et des rendements qui résulteront de la réduction des engrais chimiques. Bien qu'il soit important de noter qu'il ne s'agit pas d'une évaluation d'impact officielle mais d'un "rapport technique", le rapport fait suite aux appels des parties prenantes en faveur d'une évaluation complète de l'impact des objectifs verts de l'UE. Les parties prenantes ont demandé à l'Université de Wageningen de réaliser une autre évaluation d'impact sur les objectifs de réduction de la production de la ferme à la fourchette et les résultats sont attendus plus tard cette année.

PLANS STRATÉGIQUES DE LA PAC : QUELLE SERA LA PROCHAINE ÉTAPE ?

Le 25 juin 2021, les négociateurs du Conseil de l'UE, du Parlement européen (PE) et de la Commission européenne (CE) ont conclu un accord politique sur les principaux éléments de la nouvelle politique agricole commune (PAC). Cet accord, qui doit encore être validé par le Parlement européen lors de sa prochaine session, introduit une PAC "plus équitable, plus verte et plus flexible". Selon la Commission, les États membres devront décrire dans leurs plans stratégiques de la PAC comment leur "architecture verte" permettra d'atteindre les objectifs et les cibles fixés au niveau de l'UE, en utilisant les instruments disponibles dans la nouvelle politique.

L'accord politique conclu en juin prévoit que chaque État membre soumette une proposition de plan stratégique pour la PAC avant le 1er janvier 2022. La Commission aura alors 6 mois pour se prononcer sur le plan, en gardant le temps pour les révisions nécessaires. L'objectif, en principe, est une mise en œuvre à partir de 2023.

Alors que certains éléments techniques du cadre juridique doivent encore être complétés par des actes délégués et d'exécution, l'accord déplace l'attention vers la préparation, l'approbation et la mise en œuvre des plans stratégiques de la PAC. Les travaux préparatoires des plans stratégiques de la PAC s'intensifient maintenant, et la Commission a promis de soutenir les États membres dans ces travaux à différents niveaux. Cela se fait par le biais de contacts bilatéraux informels avec les États membres et les parties prenantes. Par exemple, la Commission a recommandé que, pour renforcer les efforts de réduction des émissions de GES, la France promeuve les outils d'évaluation des GES dans les exploitations agricoles afin d'améliorer les performances énergétiques et climatiques. La Commission a également conseillé à la France de promouvoir une transition vers des systèmes de production à haute valeur environnementale, tels que les approches à faible niveau d'intrants, l'agroforesterie, l'agroécologie et la biodiversité, y compris la lutte intégrée contre les parasites, et de renforcer l'agriculture biologique.

En septembre, le Parlement européen a modifié et approuvé la stratégie "de la ferme à la table", qui est au cœur du "Green Deal" européen, visant à rendre les systèmes alimentaires équitables, sains et respectueux de l'environnement, y compris une position sur les plans stratégiques. Dans la décision, les Députés ont souligné la nécessité de réduire les émissions de GES, de restaurer les puits de carbone naturels et de réduire les émissions agricoles de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde nitreux afin de contribuer à l'engagement de l'UE envers l'accord de Paris. Les maïsiculteurs ont indubitablement leur rôle à jouer dans cette transition vers une agriculture plus vertueuse et alignée sur les objectifs climats européens!

VERS UNE RÉVISION DE LA LÉGISLATION SEMENCES EUROPÉENNE ?

La législation encadrant la vente des semences agricoles repose sur un corpus de 12 directives européennes, la plus ancienne datant de 1966. En vue de simplifier et moderniser cette base légale, la Commission européenne a publié en juin 2021 sa feuille de route sur la révision de la législation européenne sur les semences. Une première tentative de réforme avait déjà été engagée en 2013 mais définitivement avortée en 2015, suite au rejet de la proposition de la Commission en première lecture au Parlement européen

La feuille de route précise les scénarios possibles, allant d'un statu quo à un alignement des définitions dans les 12 directives ou – scenario le plus ambitieux – jusqu'à l'harmonisation complète de la législation en un seul texte législatif.

Cette feuille de route sera suivie d'un questionnaire au 4ème trimestre 2021, mais la CEPM s'est d'ores et déjà mobilisée à ce sujet en marquant son soutien à l'objectif de faciliter l'accès aux semences innovantes et répondant aux plus hauts standards de qualité. Pour la CEPM, ce système doit reposer sur un système exigeant de contrôle et de certification, qui ne doit pas être affaibli via cette révision législative. Les semences biologiques et conventionnelles doivent bénéficier du même niveau de qualité et d'innovation, donc une approche commune doit être poursuivie dans la législation. Finalement, les nouvelles techniques de sélection doivent être intégrées pour pouvoir être rendues accessibles aux agriculteurs européens.



Membres de la CEPM

ALLEMAGNE Deutsches Maiskomitee (DMK)

BULGARIE National Grain Producers Association (NGPA)

et Conseil des Organisations Agricoles

ESPAGNE Asociacion General de Productores de Maíz de

España (AGPME)

FRANCE Association Générale des Producteurs de Maïs

(AGPM)

HONGRIE Vetömag Szövetség Szakmaközi Szervezet és

Terméktanacs (VSZT)

ITALIE Associazione Italiana Maiscoltori (AMI)

POLOGNE Polski Związek Producentów Kukurydzy (PZPK)

PORTUGAL ANPROMIS

ROUMANIE Association Roumaine des Producteurs de Mais (APPR)
SLOVAQUIE Zväz pestovatel'ov a spracovatel'ov kukurice (ZPSK)

3^e CONGRÈS EUROPÉEN DU SORGHO : REJOIGNEZ-NOUS À TOULOUSE LES **12 & 13** OCTOBRE PROCHAIN!



Pour vous inscrire:

https://www.sorghum-id.com/congres-2021/

Rendez-vous de la CEPM et de ses organisations membres 4ème trimestre 2021

- ✓ CEPM:
 - 11 octobre 2021 (Vidéoconférence) : Conseil d'Administration
- / France
 - 12-13 octobre 2021 : Congrès Sorghum ID, Toulouse
 - 9-10 novembre 2021 : Congrès du Maïs, Tours
- ✓ Allemagne :
 - 28 octobre 2021 (vidéoconférence) : Groupe de travail DMK « Information et communication »
 - 11 novembre 2021 (vidéoconférence) : Rencontre des sélectionneurs de maïs
 - 22, 23 novembre 2021 : Réunion annuelle DMK, Celle
- Pologne :
 - 10 Septembre 2021: Journées Maïs / Puławy
- ✓ Roumanie :
 - 15-16 novembre 2021 : Conférence Copa-Cogeca et Alliance Roumaine pour Agriculture et Coopération, Bucarest
 - 28-31 octobre 2021 : Participation Sorghum ID à la Foire Internationale Indagra, Bucarest

Groupes de Dialogue Civil <u>Calendrier provisoire 4^{ème} trimestre 2021</u> (Vidéoconférence)

05-10-2021: Grandes cultures - Sucre

08-10-2021 : Paiements directs et verdissement

18-10-2021: PAC

22-10-2021: Aspects internationaux de l'agriculture

22-11-2021 : Grande culture - Riz

03-12-2021: Environnement et changement climatique